

le journal du tri

N°14 - Mai 2012

Edito

Réduire... réduire encore les déchets

Que ce soit moralement ou économiquement, nous n'avons pas le choix, il faut continuer à réduire nos déchets.

Les efforts produits sont importants : plus de 100 kg/personne/an entre 2005 et 2011. C'est un bon résultat, mais pas encore suffisant.

Un bénéfice partagé

Les moyens sont là pour faire une bonne action, tout en réduisant la facture transport/enfouissement. Voici 2 exemples :

- le compostage permet d'alléger d'un tiers le poids de sa poubelle tout en récupérant un engrais naturel et gratuit pour nourrir quelques pieds de tomate, des fleurs...
- la recyclerie pour une action solidaire bénéfique pour la société : on évite la mise à la poubelle, on fournit à très petit prix des articles qui sont fort utiles pour ceux qui les achètent. Que des avantages !

Christophe TRIPLET
Vice-Président
de la Communauté
de Communes

J'agis, je trie mes déchets

7 683 tonnes de déchets en 2011
116 tonnes de moins qu'en 2010

Vos déchets en 2011 : 7 683 tonnes (633 kg/an/hab)

Conteneurs		1 008 t = 83 kg/an/hab Augmentation de 36 tonnes			En 2010 972 t
Déchetterie		3 439 t = 283 kg/an/hab Baisse de 105 tonnes			3 544 t
OM		3 236 t = 267 kg/an/hab Baisse de 47 tonnes			3 283 t

D'année en année, vos efforts paient : les chiffres le prouvent, les déchets collectés sont en baisse : entre 2005 et 2011, moins 107 kg/an/habitant, notamment grâce au compostage. Faire du compost, c'est 200 tonnes de moins à la déchetterie par an ! Un doute, une question ? Memento du tri,

site web, autocollants sur les conteneurs... sont là pour vous aider.

Et n'oubliez pas : le déchet le plus facile à éliminer est celui que l'on ne produit pas !

Jean-Pierre GÉRARD,
Président de la Communauté
de Communes du Canton de Montdidier

La recyclerie : une seconde vie pour les déchets

Bibelots, chaussures, vélos, meubles, petit outillage, jouets, électroménager, objets divers... Avant de les jeter, réfléchissez, ils peuvent avoir une seconde vie.

La recyclerie située sur la zone industrielle



La Roseraie à Montdidier récupère, répare, revend à très bas prix dans son magasin. On évite de les enfouir et ça fait des heureux ! Vous pouvez déposer vos objets à la recyclerie ou appeler au 03 60 51 80 00 pour une collecte à domicile de gros meubles, gros électroménager (Attention : ce n'est pas un service de ramassage d'encombrant). Ouvert le lundi, mercredi, vendredi et le 1^{er} samedi du mois de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 15.

POUR EN SAVOIR PLUS...
www.cc-montdidier.com



Tri sélectif : résultats du sondage

Des avis unanimes

Afin de connaître votre avis sur l'évolution de la collecte sélective des déchets, la Communauté de Communes a distribué, du 3 au 7 octobre 2011 dans toutes les boîtes aux lettres un questionnaire sur le sujet.

L'objectif de cette enquête est double :

- chercher à améliorer la quantité et la qualité du tri des emballages,
- mais aussi donner votre avis sur l'évolution du mode de collecte sélective, à savoir passer à un ramassage en porte à porte ou rester à la collecte aux points d'apport volontaire.

Des résultats unanimes sur l'utilité du tri

98,93 % des personnes qui ont retourné leur questionnaire affirment que le recyclage des emballages est utile.

Vive la collecte en apport volontaire

Actuellement, la collecte des déchets recyclables se fait aux points d'apport



volontaire (PAV), présents dans chacune des 34 communes. Vous êtes satisfaits à 85,15 % de ce mode de fonctionnement. 81,93 % d'entre vous préfèrent d'ailleurs continuer avec ce système plutôt que de passer à une collecte à domicile qui augmenterait d'environ 10 % la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Et à l'avenir ?

Etant donné que la majorité d'entre vous a émis un avis favorable pour que demeure la collecte sélective en point d'apport volontaire, l'idée d'un passage au porte à porte est donc abandonnée.

Pour vous faciliter le tri, les points d'apport volontaire seront équipés de nouveaux conteneurs.

A savoir...

Collège Parmentier

La sensibilisation des élèves se poursuit

Le 3 novembre dernier, tous les élèves de 6^{ème} du collège Parmentier ont bénéficié d'une intervention sur le tri sélectif et le compostage, initiée par la Communauté de Communes du Canton de Montdidier.

110 collégiens ont ainsi été sensibilisés sur le sujet et ont compris les enjeux du recyclage des déchets.



Un projet qui prend forme

Pour rebondir sur le thème du tri, approfondir les connaissances et mettre des images sur des mots, les élèves des classes de 6^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA sont allés visiter le centre de tri de VEOLIA PROPLETE, le 23 février dernier avec les relais du tri. Ils ont pu ainsi découvrir la chaîne de tri, les balles d'emballages et constater le nombre d'erreurs retrouvées dans les conteneurs.

Une exposition réalisée par les collégiens viendra également compléter ce travail mené conjointement avec les enseignants et la Communauté de Communes.



Relais du tri : démarrage de la 3^{ème} année

Avec sérieux et application, l'opération "relais du tri" entame sa troisième année d'existence. Il s'agit d'élus ou de non élus, intéressés par le devenir de leur poubelle, désireux à la fois d'en savoir plus sur le sujet et d'aider à sensibiliser leurs concitoyens aux bonnes méthodes.

Toujours avec autant d'entrain

Formation technique, visites sur le terrain, conception du contenu et entraînement à l'animation de réunion... les relais du tri ont été très assidus. Etaient concernées la première année les communes de : Rubescourt, Rollot, Andechy et Courtemanche. Puis la seconde année :



Lignièrès-les-Roye, Fignièrès et Montdidier. L'action se poursuit pour eux avec un travail d'enquête et de foyers témoins. Cette année, on note l'arrivée de nouvelles communes : Bus-la-Mésière, Fescamps et les locataires de la SIP (résidence du Soleil Levant).

Les incivilités...

ou quand l'ordure peine à trouver sa poubelle



Nous constatons depuis quelque temps, une augmentation des dépôts sauvages, véritables nuisances environnementales et visuelles, sur notre territoire :

- à la porte de la déchetterie,
- au pied des conteneurs sur les points d'apport volontaire,
- mais aussi n'importe où, dans la rue ou les bas-côtés.

Abandonner ses déchets, ça coûte cher

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Ils polluent le sol, l'eau, l'air et dégradent les paysages. Se débarrasser de ses déchets de la sorte est un comportement irresponsable encore trop fréquent et qui peut vous coûter très cher : amende élevée, confiscation du véhicule... (voir article en colonne de cette page).

Sans compter l'argent dépensé et le temps passé par les agents chargés de ramasser et nettoyer les sites "pollués".

Un peu de civisme : les déchets de déchetterie

Nous vous rappelons que la déchetterie est ouverte 7 jours sur 7, il est donc aisé de ne pas laisser ses déchets devant la porte, comme c'est le cas sur la photo. Nous vous conseillons également d'y venir une heure après l'ouverture pour éviter trop d'attente.

Les points d'apport volontaire

Trier vos bouteilles, bidons, flacons en plastique, boîtes acier et alu, briques alimentaires, papiers, cartons, cartonnettes, c'est très bien. Venir les déposer à l'intérieur des conteneurs et non au pied, c'est encore mieux.



Les ordures ménagères

Le ramassage de vos poubelles s'effectue chaque semaine devant votre porte. Aucune excuse donc pour jeter ses déchets par terre.

La Communauté de Communes a mis en place un certain nombre de filières pour que chacun de vos déchets trouve sa place (DASRI, piles...): à vous de les déposer au bon endroit. La proximité de la recyclerie, qui propose un retrait à domicile de vos meubles ou autres objets dont vous souhaitez vous débarrasser, est aussi une bonne solution.

A savoir...

Rappel de la loi

Des ordures par terre, ça peut vous coûter cher !
Selon l'Article R632-1 du code pénal: "Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe (150 € au plus) le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit (...)."



L'Article R635-8 précise que lorsque les déchets ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, l'acte "est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe (1 500 € au plus sauf en cas de récidive)" et que les coupables "encourent également la peine complémentaire de confiscation" du véhicule.

En clair, si vous déposez vos déchets n'importe où, l'amende peut s'élever à 1 500 € et peut aller jusqu'à 3 000 € en cas de récidive.

Communauté de Communes
du Canton de Montdidier

Rue Pasteur Prolongée
80500 Montdidier
Tél. : 03 22 37 50 50
Mail : cc.montdidier@wanadoo.fr
Web : www.cc-montdidier.com

POUR EN SAVOIR PLUS...
www.cc-montdidier.com

